

# DICRIM

## Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs



Mairie de Baule

Rue Jean Bordier

45130 BAULE

Téléphone : 02.38.44.38.45

Télécopie : 02.38.44.38.68

Messagerie : [mairie.baule@wanadoo.fr](mailto:mairie.baule@wanadoo.fr)

Site : [www.commune-baule.fr](http://www.commune-baule.fr)

*[Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page]*

*[Faint, illegible text at the bottom of the page, possibly bleed-through]*



**Le document d'information communale sur les risques majeurs D.I.C.R.I.M. est destiné à rappeler à la population les risques de natures diverses qu'elle encoure sur le territoire où elle se trouve.**

**Les 2 Critères qui caractérisent le risque majeur:**

- Une faible fréquence de l'événement si bien qu'on est tenté de l'oublier
- Une gravité élevée: l'ampleur est si grande qu'elle occasionne des dégâts importants et dépasse les capacités de réaction des instances directement concernées. Le risque majeur affecte aussi bien la population que l'environnement ou l'économie.

**Ce document réalisé par la commune est destiné à informer les Baulois ainsi que toutes les personnes amenées à se trouver, même temporairement sur la commune de Baule, de la conduite à tenir dans le cas ou un événement majeur se produirait.**

**En effet si la plupart des événements potentiellement majeurs qui pourrait se produire à Baule dépasse la capacité de réaction de la commune, la mairie reste responsable de l'organisation de la prévention et des secours jusqu'à ce que le préfet ne décide de déclencher une intervention plus importante. Penser que l'on puisse tous prévoir dans un plan est une illusion. Mais planifier et prévenir permet de réduire la marge d'imprévisibilité et d'impréparation des autorités publiques mais aussi des citoyens.**

# Introduction

## L'information préventive



C'est d'abord reconnaître l'éventualité d'un danger.

C'est aussi connaître le danger lui-même et savoir s'en défendre du mieux possible.

L'information préventive, instaurée en France par l'article 21 de la loi du 22 juillet 1987, indique que:

« le citoyen a le droit à l'information sur les risques qu'il encourt en certains points du territoire et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger »

La commune de Baule est concernée par les risques suivants :

- Inondation par crue de la Loire
- Tempête
- Intempérie hivernale exceptionnelle
- Retrait et gonflement d'argile
- Transport de matières dangereuses

Le risque que la commune de Baule est le plus susceptible de connaître est l'inondation.

Le risque le plus grave auquel Baule pourrait être confrontée est celui lié au transport de matières dangereuses.

Le DDRM n'inclus pas la commune de Baule dans le périmètre à risque nucléaire, mais la proximité du centre nucléaire de production d'électricité de Saint Laurent des Eaux, nous a incité à ajouter les informations concernant les alertes nucléaires.

Le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) établi par la préfecture du Loiret en janvier 2006, informe la population du département sur les risques majeurs. Ce document consultable en mairie est le support de référence pour la rédaction du DICRIM;

Le plan de prévention du risque inondation P.P.R.I. est l'outil essentiel de la politique de prévention contre les dommages dus aux inondations. Il délimite sur des cartes les zones exposées au risque inondation, et définit les règles d'urbanisme de construction et de gestion applicables au bâti existant ou futur.

- La maîtrise de l'urbanisation

Le Plan Local d'Urbanisation ( anciennement appelé Plan d'Occupation des Sols) prend en compte les dispositions du Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) qui définit les conditions d'urbanisation dans les zones inondables.( contraintes particulières pour l'édification des bâtiments et des clôtures dans les zones d'aléas faibles, moyens et forts.)

La quasi totalité de ces terres inondables étant situés en zones agricoles, les possibilités de construction sont très limitées.

## La prévention des inondations Aménagements de la Loire

Le principal aménagement régulant le débit de la Loire est le barrage de VILLEREST. La cote du barrage est consultable sur internet. Ce barrage est géré par l'EP Loire\*. Il permet de réguler le débit maximum de la Loire et de gagner quelques centimètres sur le niveau du fleuve. Le débit de la crue de décembre 2003 aurait été identique à celui de 1907 sans le barrage de VILLEREST.



Le barrage de Villerest est situé près de Roanne, dans le Département de la Loire

### L'aménagement de la Loire

Pour limiter le risque d'inondation, des levées ont été édifiées, à partir du 12<sup>ème</sup> siècle, sur la majeure partie du cours de la Loire moyenne. Des déversoirs ont été aménagés dans les levées après la crue de 1866, entre 1870 et 1891, pour réduire les risques de rupture en dérivant dans un val, une partie du débit de la crue dès que son niveau dépasse un certain seuil. Un programme de renforcement des levées a été engagé en 1970 et se poursuit encore aujourd'hui. Le barrage de VILLEREST situé sur la Loire en amont de ROANNE permet de réduire le débit maximal des crues en Loire moyenne et de gagner quelques dizaines de centimètres sur le niveau maximal.

La mission de l'EP Loire fut créée par arrêté 22 novembre 1983. L'établissement public est un outil de solidarité à l'échelle de la Loire. Il a pour rôle de promouvoir une action globale et solidaire des collectivités Ligériennes par la réalisation directe ou le soutien financier d'actions en matière d'aménagement et de gestion des eaux; et de développement économique. Sa vocation est de concilier les intérêts des collectivités et des usagers des différents territoires et de prendre en compte les objectifs de protection et de mise en valeur du patrimoine naturel et humain.

\* EP Loire: Etablissement Public de la Loire

# LES INONDATIONS

## Les risques dans la commune

BAULE, bâtie sur le coteau qui domine la Loire et son val, est peu urbanisée dans les secteurs sujets à inondation. Sur un parc immobilier d'environ 800 habitations, seul une vingtaine de celles-ci sont susceptibles, à des degrés divers, de subir des dégâts en cas de colère du fleuve.

L'inondation des parties basses de la commune est provoquée en premier lieu par la remontée des eaux de la Loire par la petite Mauve, à partir de Beaugency ( passage en remous fig. 1), puis par un retour à partir des « Accruaux » (secteur entre Baule et Beaugency dépourvu de digue). La deuxième cause est due à la ruptures et au passage au dessus des digues en cas de précipitations exceptionnellement importantes ( passage en brèche et surverse fig. 2).

Une inondation par remous provoquerait une inondation par eau stagnante, montée des eaux lentes sans convoyage de boues ou de matériaux.

Le second mode d'inondation serait beaucoup plus dramatique car il y aurait du courant charriant toutes sortes de matériaux et de boues.

Les crues de la Loire sont provoquées par des fronts pluvieux venant de l'océan ( on parle de crues océaniques) et/ou par des précipitations orageuses méditerranéennes (crues cévenoles).

La Loire a connu sa crue la plus importante en 1856 (7,2 m à l'échelle réglementaire d'Orléans). La probabilité qu'une crue d'une telle ampleur se reproduise est de 1% chaque année. Depuis 1907 aucune crue importante n'a été à déplorer, et lentement la notion du risque bien présent à l'esprit de nos ancêtres à peu à peu été oubliée.

La crue de 2003, bien que d'ampleur faible (3,65 m à l'échelle d'Orléans) nous a rappelé que le risque d'inondation reste toujours d'actualité malgré les nombreux aménagements permettant la régulation du débit du fleuve.

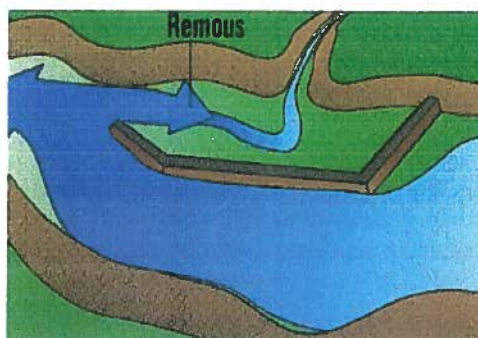


Fig. 1

### Passage en Remous

Il s'agit d'une inondation par remontée à contre courant de la Loire dans les affluents. Elle se produit lorsque l'altitude du fleuve en crue est plus élevée que celle de l'affluent et en absence d'aménagement prévus à cet effet (pelles ou clapet anti-retour).

Pour les habitants exposés aux inondations à Baulette, Lavau et Maisonneuve, il est important de consulter le plan familial de mise en sécurité et de réaliser un bilan des clauses du contrat d'assurance portant sur les garanties en cas d'inondation.

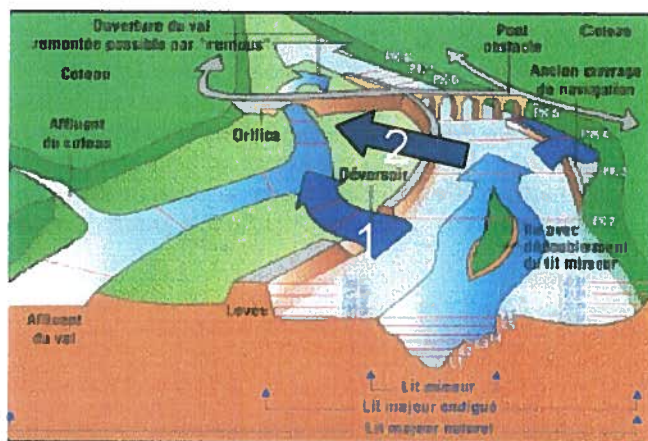


Fig. 2

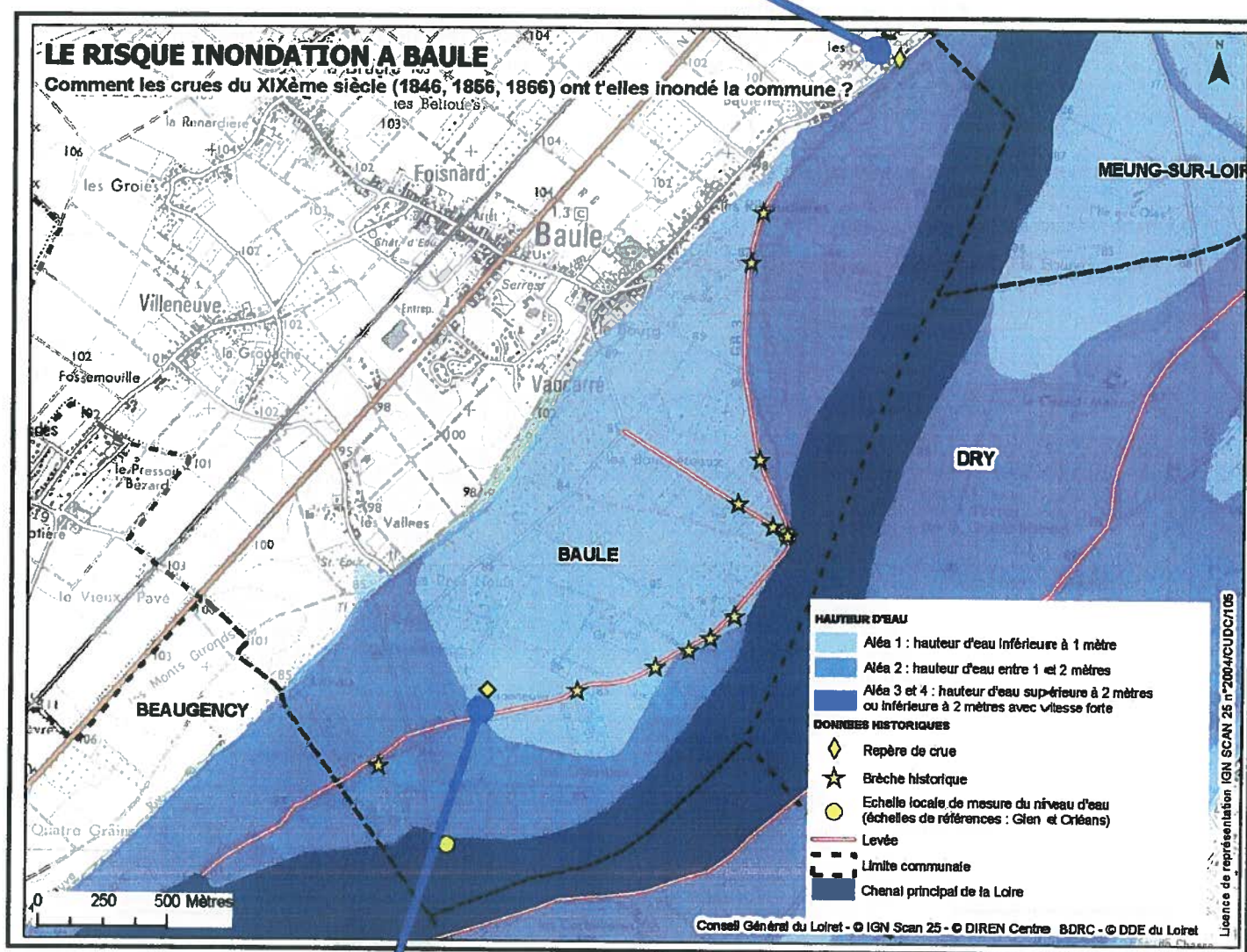
### Par Surverse ou rupture de levées

Soit par surverse, c'est-à-dire par débordement au niveau des points bas des levées ou des déversoirs créés à cet usage (déversoir N°1).

Soit par rupture de levée en créant une brèche où s'engouffrent les eaux (Brèche N°2).



La carte ci-dessous présente les zones touchées par les inondations en fonction de l'importance des crues du XIXème siècle. On y retrouve également le repérage des brèches réalisées par la Loire dans les levées lors des plus importantes crues.





## Niveau des crues à l'échelle d'Orléans

L'échelle de référence pour le Loiret est située sur une pile du pont Georges V à Orléans.

Cette côte est consultable par chacun sur le site :

[www2.centre.ecologie.gouv.fr/schapi](http://www2.centre.ecologie.gouv.fr/schapi)

Ou

[www.vigicrues.ecologie.gouv.fr](http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr)

L'échelle ci-contre indique les hauteurs d'eau atteintes sur l'échelle de référence des crues à Orléans.

Ainsi pour la dernière crue connue en décembre 2003, nous savons qu'une hauteur d'eau de 3,75 m sur l'échelle de référence d'Orléans, correspond au début du débordement de la mauve à Baulette.



Crue de 1856

7m

Crue de 1866

La Loire atteint cette année un débit de 8 500 m<sup>3</sup>/s

Crue de 1907

5m

Crue de décembre 2003

La Loire atteint un débit de 3 000 m<sup>3</sup>/s

Et qu'une hauteur de 7,10 m sur l'échelle de référence d'Orléans, avec un débit 3 fois supérieur à celui enregistré en 2003 correspond aux repères de crue gravés sur les murs des maisons de Baulette et de Maisonneuve



Refaire un détail photographique des repères de crues

## Historique

Est-ce à cause des crues récurrentes de la Loire que l'homme de tout temps, n'a jamais construit d'habitat dans le val de Baule mais sur le coteau qui le surplombe? Ceci a pour conséquence, qu'à quelques exceptions près, seules les cultures et les routes ont eu à subir des dégâts au cours des siècles passés. Hormis durant les grandes crues centennales de 1846, 1856, 1866 et la crue de 1907 l'habitat de Baule n'a pas souffert de la montée des eaux. Les repères de hauteur faits après les catastrophe des années 1800, montrent que les maisons du bas de Baulette ainsi que la ferme de Maisonneuve située dans le val, ont été les seules concernées (environ 1 mètre d'eau à l'intérieur). Il n'existe pas de repère pour la crue de 1907, mais d'après un témoignage, l'eau serait montée de quelques centimètres dans les maison du hameau de Lavau, ce qui laisse à penser que le bas de Baulette était de nouveau sous les eaux. Depuis 1907, aucune crue importante n'a été à déplorer, et lentement la notion du risque bien présente à l'esprit de nos ancêtres a peu à peu été oubliée.

La crue de 2003, bien que d'ampleur faible (3,75 m à l'échelle d'Orléans) nous a rappelé que le risque d'inondation reste toujours d'actualité malgré les nombreux aménagements permettant la régulation du débit du fleuve.



Repère de crue sur une  
ferme de Baulette

Repère de crue sur la  
ferme de Maisonneuve



Au plus fort de la crue de décembre 2003, la route de Meung sur Loire, à Baulette était coupée à la circulation ( environ 10 cm d'eau) .La route desservant Lavau et Maisonneuve était également sous les eaux au niveau de la station d'épuration.

**Baulette en temps normal**



**Baulette inondé**



**Lavau en temps normal**



**Lavau inondé**



**Sortie station d'épuration  
en temps normal**



**Sortie station d'épuration  
inondée**



## Les mesures de prévention et de protection

### Les annonces de crues

Le réseau CRISTAL (Centre Régional Informatisé par Système de Télémessure pour l'Aménagement de la Loire) permet de surveiller en permanence l'ensemble des données hydrométriques de 242 stations de mesures du bassin de la Loire.

La station la plus proche de Baule est située à Orléans.

Dans le Loiret, l'annonce des crues est assurée par la Direction Régionale de l'Environnement Centre (DIREN), basée à Orléans, qui centralise les données du réseau CRISTAL. Lorsque la cote d'alerte est atteinte ( 2,20 m à l'échelle principale d'Orléans, soit un débit de 2 000 m<sup>3</sup>/h) le préfet du Loiret prévient les maires par l'intermédiaire des services chargés de la transmission des messages d'alerte. Le maire répercute l'alerte à la population et déclenche le PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS).



**Maisonneuve en temps normal**



**Maisonneuve inondée**

## Les consignes de sécurité

### AVANT

S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde au travers du guide pratique inondations consultable sur le site [www.inondation-loire.fr](http://www.inondation-loire.fr)

- ☞ Amarrer les objets susceptibles d'être emportés.
- ☞ Monter ou surélever les meubles et l'électroménager,
- ☞ Ouvrir toutes les portes intérieures du domicile,
- ☞ Laisser la porte d'entrée fermée mais non verrouillée,
- ☞ Mettre les produits toxiques au sec,
- ☞ Faire une réserve d'eau potable et d'aliment,
- ☞ Disposer d'un poste de radio portable avec piles, de bougies, d'une lampe de poche, d'allumette, de sacs poubelle, de réchaud de camping,
- ☞ Prévoir les moyens d'évacuation,
- ☞ Mettre les animaux à l'abri,
  
- ☞ Conserver les papiers administratifs, l'argent, les effets personnels et les objets de valeur à l'étage,
- ☞ Prévoir des vêtements chauds et des bottes,
- ☞ Prévoir des couvertures et un chauffage d'appoint
- ☞ Prévoir une trousse d'urgence
- ☞ Evacuer les véhicules vers une zone non inondable,
- ☞ Couper les différentes alimentations:
  - ⇒ Electricité: débrancher tous les appareils avant l'arrivée de l'eau,
  - ⇒ Chaudière: couper l'alimentation de fuel ou de gaz au niveau de la citerne ou du coffret de distribution en limite de propriété et vérifier l'arrêt de toutes les vannes d'isolement.
  - ⇒ Gaz: Fermer le robinet d'isolement général placé dans le coffret extérieur en limite de propriété,
  - ⇒ Eau potable: Ne fermer l'alimentation générale en eau seulement si on vous informe d'un risque de pollution,

### PENDANT

- S'informer de la montée des eaux
  - Par l'intermédiaire de la radio: RADIO France Orléans 100,9 mhz
  - Au service d'annonce des crues: 02.38.63.51.88
  - Au secrétariat de la mairie 02.38.44.38.45
- N'évacuer qu'après en avoir reçu l'ordre. Si l'évacuation est faite sur initiative personnelle, il est impératif de prévenir la mairie,
- En cas d'évacuation:
  - Calfeutrer les ouvertures et les volets,
  - Fermer les portes à clef,
  - Utiliser le chemin indiqué par les sauveteurs et suivre leurs consignes
- Ne pas consommer l'eau du robinet sans l'avis de services compétents
- Ne jamais s'engager à pied ou en voiture sur une aire inondée.

### APRES

- Aérer et désinfecter les pièces,
- Ne rétablir l'électricité qu'après un contrôle complet des circuits électriques,
- Chauffer dès que possible,
- Faire l'inventaire complet et détaillé:
  - Des dommages visibles liés à la construction (murs, conduits, volets, aménagements intérieurs ...)
  - Des dommages liés au mobilier et à la décoration,
  - Des dommages liés aux véhicules.
- Prendre des photos
- Evaluer les dommages, leur nature, estimer leur valeur.
- Ne pas s'engager à pied ou en voiture sur une aire encore inondée

# LES INTEMPERIES

## Qu'appelle t'on intempérie?

On appelle intempéries les bouleversements climatiques qui peuvent se produire de manière ponctuelle sur des périodes plus ou moins longues (laps de temps allant de fractions d'heure à plusieurs mois)

On distingue:

### Les intempéries hivernales

Elles sont caractérisées par des périodes de grand froid et résultent de 2 critères climatologiques:

- Des températures très basses,
- Des précipitations de neige ou de pluie verglaçante

### Les intempéries des autres saisons

#### Vents violents

Tempêtes—Tornades



#### Orage

- Chutes de foudre
- Chutes de grêle et de grêlons

#### Fortes précipitations

- Pluies continues
- Trombes d'eau



Arbres sectionnés et déracinés lors de la tempête du 13 mai 2007 en bordure de mauve

## Quels sont les effets des intempéries?

### Les intempéries hivernales

- Effondrements des constructions, ces dernières cèdent sous les surcharges provoqués par le surpoids du cumul de neige
- Rupture des lignes électriques qui rompent sous le poids de la glace,
- Rupture des conduites d'eau sous l'effet du gel lorsqu'elle sont insuffisamment protégées,
- Impraticabilité des routes et des voies d'accès
- Les cours d'eau se mettent en embâcle: La surface des rivières et des fleuves forme une couche de glace plus ou moins épaisse qui se brise sous la force des courants et des matériaux transportés, les blocs de glace forment alors des séracs (amas de blocs) qui vont buter sur les piles des ponts et forment des barrages de retenue d'eau,
- Les rails de voies ferrées se couvrent de glace, les caténaires cèdent sous le poids du givre, les trains ne peuvent plus circuler
- Les routes sont rendues inutilisables.

### Les intempéries d'autres saisons

Dangers ponctuels plus ou moins importants

- Rivières et fleuves en crues
- Inondation des zones habitées
- Abattage de forêt entière
- Chute d'arbres isolés ou d'objets

- Foudroiement d'homme et/ou d'animaux
- Incendies
- Destruction d'installations électriques
- Mise hors service des réseaux aériens
- Destruction des cultures
- Destruction d'habitations, inondations isolées et vitres brisées, cheminée abattues, hangars démontés tôle par tôle,
- Voitures écrasées

## Les risques dans la commune

Le département du Loiret et notre commune sont situés dans une zone climatique où l'hiver est en moyenne peu rigoureux et où les chutes de neige dépassent rarement 10 à 15 cm d'épaisseur. Toutefois des intempéries hivernales ont parfois provoqué des dégâts importants dans notre département:

- Hiver 1944/1945—7 jours de neige atteignant 15 cm
- Hiver 1945/1946—33 cm de neige
- Hiver 1984/1985—18°C enregistré
- Hiver 1986/1987—11 jours de neige atteignant 20 cm
- Hiver 2002/2003—14 cm de neige

De même nous n'avons pas échappé à de graves intempéries lors d'événements ponctuels

- Tempête de mars 1967 avec des rafales de vent à 166 km/h
- Tempête du 26 décembre 1999 avec de rafales de vent à 150 km/h
- Crue de la Loire de décembre 2003

L'ensemble de ces risques peut donc à tout moment et à toute saison survenir sur notre territoire communal.

## Les mesures de protection et de prévention

Au niveau du département, la cellule Opérationnelle de Coordination Routière a pour rôle de recueillir des éléments d'information concernant la météo et l'état du réseau routier, information qu'elle diffuse ensuite auprès du public par l'intermédiaire des radios locales.

Météo France transmet ces prévisions au service de la protection civile. Ce service informe ensuite le préfet qui transmet l'information au maire, lui-même chargé de mettre en œuvre les moyens adéquats. En fonction de la gravité de la situation, les pouvoirs publics peuvent déclencher des plans d'urgence ainsi que le plan ORSEC.

## Les consignes de sécurité

### Intempéries hivernales

#### PENDANT

#### AVANT

- Connaître les règles pratiques de circulation en hiver, et selon le degré d'alerte, n'entreprendre éventuellement aucun déplacement, consulter [www.route.equipement.gouv.fr/routesenfrance/vh2001/](http://www.route.equipement.gouv.fr/routesenfrance/vh2001/)
- Se renseigner sur les prévisions météo
- Protéger du gel les installations:
  - Canalisations extérieures
  - Compteur d'eau
- En cas de déplacement indispensable, prévoir des couvertures chaudes, des provisions et de vêtements chauds, signaler votre départ et votre destination à des proches,
- Munissez-vous de matériel et d'équipements spéciaux

- S'informer du niveau d'alerte, des messages météo et des consignes des autorités.
- Respecter les déviations mises en place,
- Se renseigner sur l'état des routes:
  - [www.bison-fute.equipement.gouv.fr](http://www.bison-fute.equipement.gouv.fr)
  - 36.15 route ou 36.15 autoroute
  - Radio France Orléans 100.9 ou autoroute info 107.7
  - au 08.26.02.20.22 le centre d'information routière
- Se déplacer le moins possible
- Ne pas s'engager sur un itinéraire enneigé sans équipement spéciaux
- Eteindre le moteur si vous êtes bloqué dans votre véhicule pour éviter les intoxications au monoxyde de carbone,
- Attendre les secours et ne pas quitter son véhicule.

#### APRES

- Evaluer les éventuels dégâts et les signaler à son assureur et en mairie,
- Evaluer les dangers (branches menaçant de casser, fils électriques endommagés)
- Attendre le dégagement des voies pour prendre la route,
- Dégager les accès aux habitations

## Les intempéries d'autres saisons

**A  
v  
a  
n  
t**

Veiller à l'entretien de son patrimoine, qu'il s'agisse des bâtiments ou des arbres.  
Se renseigner sur les prévisions météo: Voir chapitre météo France  
Rentrer les objets susceptibles d'être emportés  
Rentrer bêtes et matériel  
Rester à l'abri chez soi ou gagner un abri en dur  
Pour les responsables des chantiers de construction, mettre les grues en girouette, rassembler le personnel à l'abri  
Annuler les sorties et manifestations.

**P  
e  
n  
d  
a  
n  
t**

Se déplacer le moins possible que ce soit à pied ou en voiture  
Eviter de prendre la route  
Se renseigner sur l'état de la route  
- Par minitel 3615 route ou 3615 autoroute  
- Par l'intermédiaire de la radio Radio France Orléans 100.9 Mhz  
- Par internet [www.bison-fute-equipement.gouv.fr](http://www.bison-fute-equipement.gouv.fr)  
- Par téléphone serveur vocal des centres d'informations routières au 08 26 02 20 22  
Rester en contact permanent avec météo France et sa carte de vigilance pour être constamment tenu au courant des messages du niveau d'alerte et des consignes des autorités (Voir chapitre météo France)  
S'abriter hors des zones boisées et éviter les arbres isolés,  
Sur la route s'arrêter et ne pas quitter son véhicule  
Eviter d'utiliser le téléphone et les appareils électriques  
Eviter les activités extérieures de loisirs  
S'éloigner des lignes électriques  
Ne pas intervenir sur les toitures  
Prendre garde aux chutes d'arbres ou d'objets  
Ranger les objets exposés au vent

**A  
p  
r  
è  
s**

Réparer sommairement ce qui peut l'être  
Couper les branches ou les arbres qui menacent de s'abattre  
Faire attention aux objets prêt à tomber ( cheminée)  
Faire attention aux fils électriques qui pendent ou qui traînent au sol  
Reprendre la route par les itinéraires conseillés  
Evaluer les dommages  
S'informer des messages de fin d'alerte

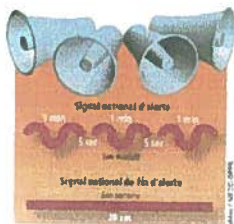


# LES ACCIDENTS NUCLEAIRES

Notre commune se trouve administrativement hors du champ d'influence de la central nucléaire la plus proche.

Chacun sait en effet qu'il s'agit d'une hypothèse non crédible, l'atome et la radioactivité ne connaissant pas les limites territoriales.

Des expériences passées en pays étrangers nous incitent à la plus grande prudence et ce n'est pas pêcher par excès que d'inclure dans ce document un chapitre concernant les attitudes à avoir en cas d'incidents nucléaires.



Si un incident grave se produisait à la centrale de ST LAURENT DES EAUX, l'alerte serait donnée par un signal unique au son modulé (C'est-à-dire montant et descendant)

Le signal dure 3 fois 1 minutes espacée de 5 secondes  
Vous serez également averti par haut parleur monté sur véhicule

Si vous êtes dehors entrer dans le bâtiment le plus proche

Si vous êtes en voiture ne tentez pas de vous enfuir, vous seriez plus exposé au danger et vous gêneriez la circulation des véhicules de secours

Si vous êtes à l'intérieur, chez vous, sur votre lieu de travail ou dans un lieu public enfermez vous ou vous êtes.

L'important est de se protéger dès les premières secondes de l'alerte

Ne tentez pas de rejoindre vos enfants à l'école ils y seront protégés et les enseignants s'en occupent

Pensez à vos animaux et confinez les s'ils se trouvent à proximité

Fermez portes et fenêtres. Ne fermez les volets que s'ils peuvent être manœuvrés de l'intérieur Tirez les rideaux

Calfeutrez soigneusement toutes les ouvertures, les pourtours des portes et des fenêtres,

Obturez les aérations, arrêtez les ventilations climatisation, réduisez le chauffage

Si vous craignez d'avoir été contaminé

Débarassez vous de vos vêtements avant d'entrer dans le local protégé lavez vous et changez vous

Ecoutez la radio

- France inter FM 99.2

- Radio France Orléans FM 100.9

Pendant l'alerte les lignes téléphoniques doivent rester à la disposition des secours. Ne téléphonez pas à la centrale, ni aux services publics, tous les renseignements vous seront transmis par la radio.

Ne quittez pas votre abris avant d'en avoir reçu l'autorisation par les autorités

Si les autorités donnent l'ordre d'évacuer:

- Munissez vous d'un poste de radio portatif
- Prenez un jeu complet de vêtement de rechange
- N'oubliez pas vos médicaments indispensables
- Prenez vos papiers personnels et un peu d'argent
- Coupez le gaz l'électricité et l'eau
- Fermez à clé les portes extérieures, fermez les fenêtres et les volets

## L'alerte

## Le confinement

## L'évacuation

## La fin d'alerte

La fin d'alerte sera annoncée par un signal continu non modulé de la sirène pendant 30 secondes

Elle sera aussi annoncée par les radios

# RETRAIT GONFLEMENT ARGILE

La commune de Baule est soumise aux mouvements de terrains liés au retrait et au gonflement de l'argile présent dans son sous sol.

Baule a été déclarée commune sinistrée d'octobre 1993 à décembre 1997 au titre des conséquences sur les constructions, engendrées par les sécheresses successives.

Chaque demande de permis de construire fait l'objet d'une remarque invitant les pétitionnaires à prendre des précautions pour prévenir ce risque naturel et mettre en œuvre des fondations adaptées.

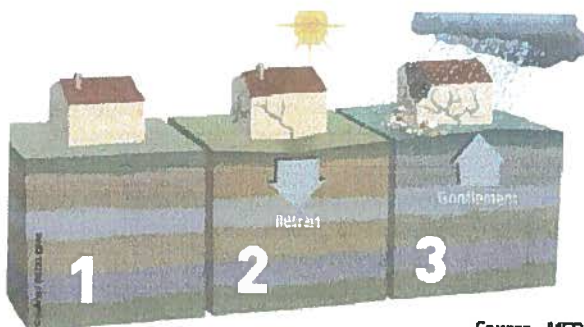
## Le retrait-gonflement des Argiles

Le phénomène de retrait-gonflement des argiles est la conséquence d'un changement d'humidité des sols argileux. Les argiles sont capables de fixer l'eau disponible (gonflement) mais aussi de la perdre en se rétractant en cas de sécheresse (retrait).

Ce phénomène peut provoquer des dégâts très importants sur les constructions (fissures, déformations des ouvertures) pouvant rendre inhabitables certains locaux. Ce phénomène a particulièrement affecté le Département du Loiret et la commune de Baule, suite à la canicule de l'été 2003.



Source : BRGM



Source : MEDD

Site Internet : [www.argiles.fr](http://www.argiles.fr) pour connaître le type de sol rencontré.

# LES TRANSPORTS DE MATIÈRES DANGEREUSES

Le risque transport de matières dangereuses est consécutif à un accident se produisant lors du transport par voie routière, ferroviaire, aérienne, fluviale ou par canalisation.

Le Loiret, considéré comme un carrefour incontournable du transit national et international est tout particulièrement soumis à ce risque.

L'évaluation des risques liés au transport de matières dangereuses est rendue difficile par la diversité des dangers, des lieux et des causes des accidents. Les enjeux sont humains, économiques et environnementaux.

La commune de Baule n'échappe pas à ce risque et est largement exposée aux risques:

- Transport de matières dangereuses par la route A10 – RN 152 et réseau ferré,
- Passage du pipeline
- Passage d'une conduite principale de gaz naturel.



## 1 – TRAPIL

TRAPIL est le nom de la société de transport pétrolier par pipeline.

Le prolongement de l'antenne du pipeline d'Orléans vers Tours, réalisé en 1980, est long de 143 km et la canalisation a un diamètre de 35 cm.

Cette canalisation qui longe l'autoroute côté Nord assure le transport de toute une gamme de produits pétroliers.

Le passage de la canalisation est repéré par des bornes tels que celle-ci

## 2 – GAZ

La canalisation gaz, diamètre 150, reliant Orléans à Blois, traverse la commune de Baule en provenance de Meung sur Loire en suivant l'itinéraire suivant:

- A travers champs depuis la limite magdunoise de la rue de Millecents pour rejoindre le chemin de Millecents,
- Traversée de la place des bouleaux, vers la rue de la Garenne,
- Longe la rue de la garenne et rejoint la rue de Lavau en suivant le chemin situé en haut du val,
- Remontée par un chemin rural vers Beaugency avant les premières maisons de Lavau.

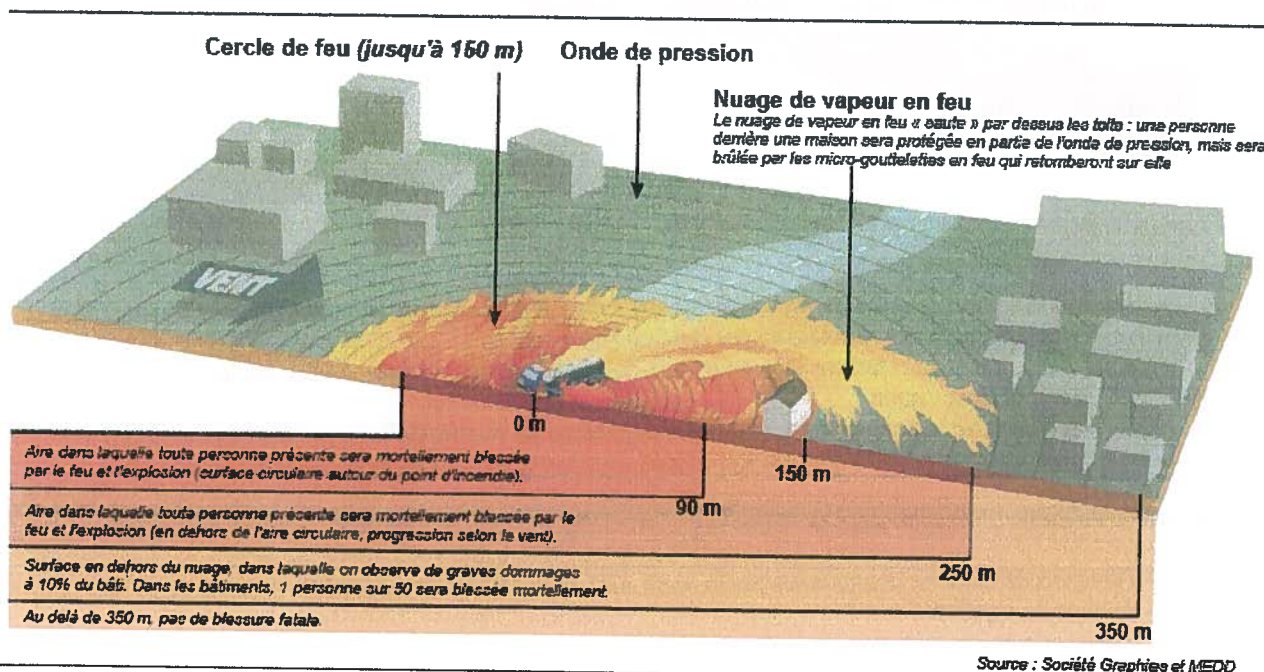


Le réseau gaz est repéré régulièrement le long de son parcours par des bornes identiques à celle-ci:

Le risque lié au transport de matières dangereuses peut survenir en cas d'accident impliquant un camion ou un train (sur l'autoroute A10, la nationale 152 ou la voie ferrée). Il peut également survenir suite à une fuite ou une rupture de canalisation transportant des produits pétroliers ou du gaz naturel.

Une matière dangereuse est une substance susceptible de présenter un danger grave pour l'homme et son environnement.

### Les dangers :

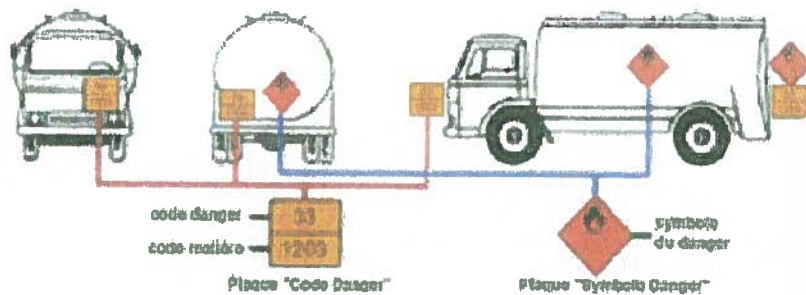


**L'explosion** déclenchée par un choc ou une étincelle sur des produits hautement inflammables ou explosifs. Elle peut blesser par onde de choc ou projection de débris, elle peut aussi souffler des constructions.

**L'incendie** des produits pétroliers ou chimiques enflammés suite à l'accident. Outre la propagation de l'incendie, ils peuvent également provoquer des fumées toxiques.

**La dispersion** d'un produit, suite au renversement ou la rupture du container, les matières dangereuses vont se répandre dans l'air, sur le sol ou dans l'eau (rivière et nappe phréatique).

La diffusion dans la nature de produits toxiques justifie le déclenchement d'une alerte.



Les véhicules transportant des matières dangereuses sont équipés de plaques permettant aux secours, en cas d'accident, d'adapter leur intervention. Ces plaques évoquent le type de danger et le type de produit et son niveau de dangerosité.

### Le bon réflexe

**Vous êtes témoin de l'accident :**

Donnez l'alerte **POMPIERS : 18** ou **112** pour les portables.

**POLICE : 17**

**SAMU : 15**

Indiquez le lieu précis nom de rue et numéro, le nombre de victimes et le type de traumatisme, Donnez les numéros des plaques d'identification de produit et de danger apposées sur le véhicule.

Ne déplacez pas les victimes, sauf incendie.

Ne restez pas dans la zone de dégagement de fumées ou gaz toxiques, éloignez vous en

## Reconnaître les repères

Numéro d'identification du danger

336

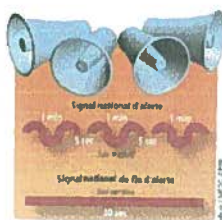
Numéro d'identification matière

1230

Type de danger



L'alerte est donnée par la sirène : 3 sons modulés de 1 minute



## Consignes de sécurité en cas d'alerte :

Enfermez vous dans un bâtiment et calfeutrez les ouvertures, ventilation et aérations.

Stoppez chauffage et ventilation (VMC)

Ne téléphonez pas.

Ne fumez pas.

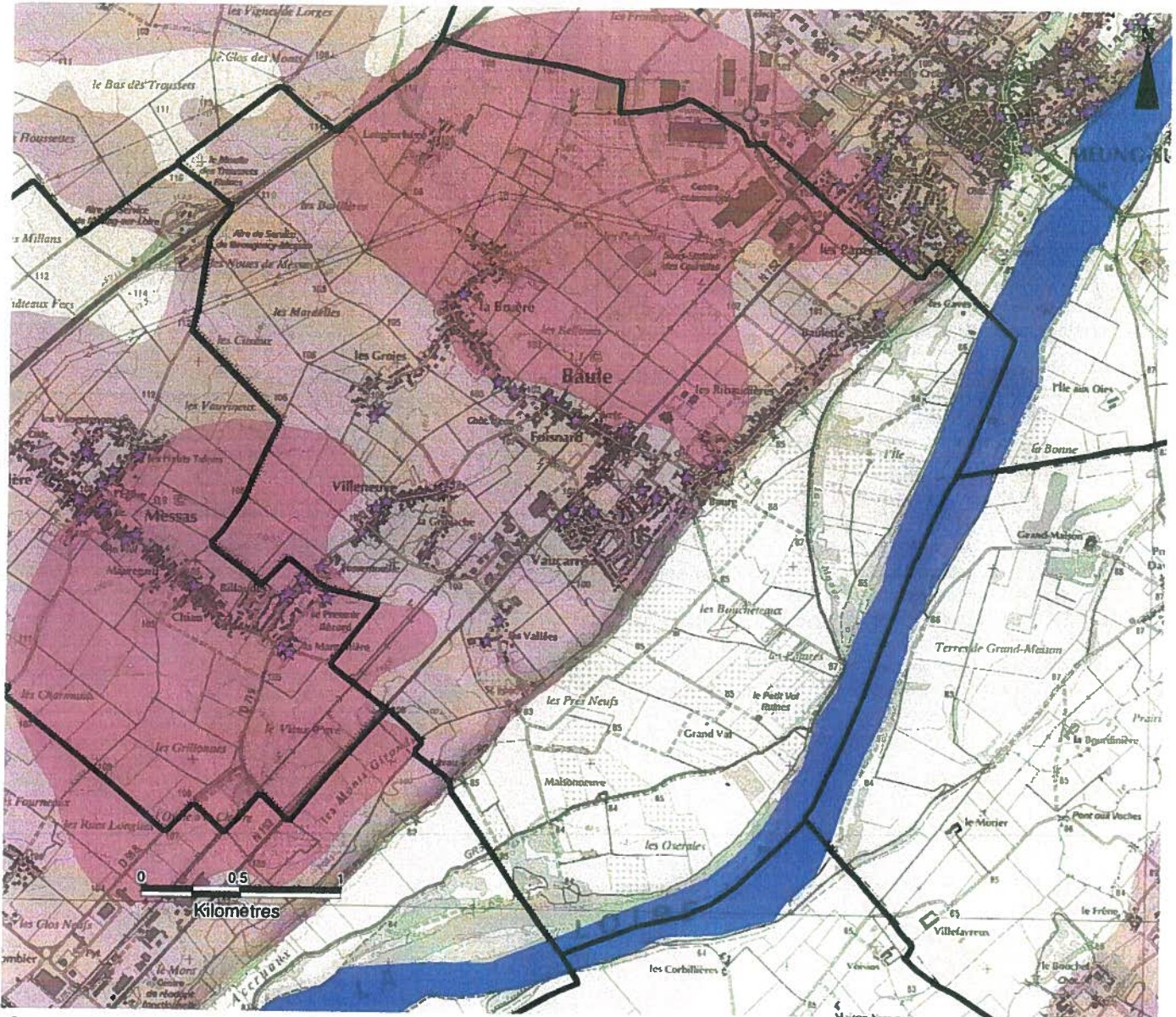
N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Les enseignants connaissent les consignes de sécurité.

Ecoutez la radio pour connaître les consignes. Soyez prêt à évacuer les lieux à la demande des autorités.








Fin d'alerte : 1 son continu de 30 secondes

# CARTOGRAPHIE DE L'ALEA RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES

## Commune de Baule



**Légende :**

-  limite de commune
-  localisation des sinistres dûs au phénomène de retrait-gonflement des argiles
-  zone d'aléa retrait-gonflement faible
-  zone d'aléa retrait-gonflement moyen
-  zone d'aléa retrait-gonflement fort
-  zone a priori non argileuse, non sujette au phénomène de retrait-gonflement, sauf en cas de lentille ou de placage argileux local non repéré sur les cartes géologiques actuelles
-  réseau hydrographique

fond de plan SCAN 25 ©